



Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne

Quoi de neuf

lancement 2021.1

Décembre 2020

Sage 50—Édition canadienne

Service des ventes : 1-888-261-9610

Service à la clientèle : 1-888-222-8985

Soutien technique : 1-888-522-2722

13888 Wireless Way, Suite 305
Richmond, BC, Canada V6V 0A3
604-207-9480
fr.Sage50Accounting.ca

La présente est une publication de Sage Software, Inc.

© 2020 The Sage Group plc ou ses partenaires. Tous droits réservés. Sage, les logos Sage et les noms des produits et services de Sage énoncés dans les présentes sont des marques commerciales de Sage Group plc ou de ses partenaires. Toutes les autres marques commerciales sont la propriété de leurs sociétés respectives.

Dernière mise à jour : 03-12-2020

Table des matières

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (lancement 2021.1)	1
Nouveautés et améliorations du produit	1
Conformité aux lois gouvernementales	1
Agence du revenu du Canada et la COVID-19	1
Mise à jour de l'impôt du 1er janvier 2021	1
Problèmes résolus	1
Modifications de l'impôt - En vigueur à partir du 1er janvier 2021	2
Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt	2
Modifications apportées aux tranches et taux d'impôt	2
Fédéral	3
Alberta	3
Colombie-Britannique	3
Manitoba	4
Nouveau-Brunswick	4
Terre-Neuve-et-Labrador	4
Territoires du Nord-Ouest	5
Nouvelle-Écosse	5
Nunavut	5
Ontario	6
Île-du-Prince-Édouard	6
Québec	6
Saskatchewan	7
Yukon	7
Modifications apportées aux taxes et aux taux	7
Facteurs d'indexation pour 2021	8
Plafond des gains assurables de la CNESST pour 2021	9
Modifications au Régime de pension du Canada	9

Modifications au Régime de rentes du Québec	9
Modifications apportées à l'Assurance-emploi	10
Modifications au Régime québécois d'assurance parentale	10
Avant de commencer votre traitement de la paie	10
Préparation de la paie suite aux modifications de l'impôt	10
Étape 1 : Ajustement des montants de crédit d'impôt fédéral des employés	10
Étape 2 : Ajustement des montants de crédit d'impôt provincial (ou territorial) des employés	11
Directives d'indexation	11
Calculez le montant du crédit d'impôt fédéral admissible à l'indexation	12
Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (lancement 2021.0)	13
Nouveautés et améliorations du produit	13
Améliorations apportées à Sage 50	13
Ne manquez aucune mise à jour	13
Renseignements généraux concernant les mises à jour et les mises à niveau du produit	13
Comment Sage 50 Comptabilité est-il mis à jour?	13
Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité automatiquement	14
Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité manuellement	14
Téléchargez les mises à jour du produit à partir du site Web de Sage 50.	14
Comment réaliser une mise à niveau à Sage 50 Comptabilité	14

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (lancement 2021.1)

Cette mise à jour du produit concerne toutes les solutions de Sage 50 Comptabilité (lancement 2021.1) et inclut les mises à jour des versions précédentes.

Nouveautés et améliorations du produit

Nouveautés et améliorations du produit

	Pro	Supérieur	Quantum
Conformité aux lois gouvernementales			
Agence du revenu du Canada et la COVID-19 En raison de la COVID-19, l'ARC a changé les exigences de déclaration des revenus. Dans le lancement 2021.1, les revenus d'emploi versés pendant les périodes de paie correspondant à celles des prestations de la COVID-19 sont désormais calculés et déclarés automatiquement sur les feuillets T4. Sage vous aide à garantir la conformité de votre entreprise. ¹	Oui	Oui	Oui
Mise à jour de l'impôt du 1er janvier 2021 Si vous avez un plan de soutien qui inclut les mises à jour de l'impôt, vous bénéficiez du traitement exhaustif et ponctuel de la paie à l'interne dans Sage 50 Comptabilité pour vous aider à gagner du temps et réduire le risque de pénalités liées à l'impôt à la fin de l'année. ²	Oui	Oui	Oui

Problèmes résolus

Les problèmes suivants ont été résolus :

¹ Vous devez avoir un plan de services comprenant la paie.

² Vous devez avoir un plan de services comprenant la paie.

(Comptabilité Supérieur et versions plus élevées) Sauvegarde automatique verrouillait la base de données, ce qui interférait avec l'utilisation de Accès aux données à distance et la conversion du fichier d'entreprise. Ce problème a été résolu.

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) Lors de la création d'un rapport Balance de vérification avec l'option Variations pour période, les transactions de dépôt bancaires figurent désormais dans les colonnes Pour période du rapport.

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) Après avoir traité un bulletin de vente ou un bon de commande avec un article en stock, puis avoir changé le numéro d'article correspondant, toute modification ultérieure du bulletin de vente ou du bon de commande est désormais prise correctement en compte pour l'article original.

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) Dans Sage Comptabilité, si vous traitiez une facture puis désactiviez la taxe régionale pour cette facture, vous receviez une erreur générique lors du téléchargement de la transaction dans Sage 50. Le message a été amélioré pour décrire plus clairement les étapes à suivre pour corriger le problème.

Modifications de l'impôt - En vigueur à partir du 1er janvier 2021

Important! Si vous avez un plan de soutien qui inclut les mises à jour de l'impôt, votre mise à jour du produit inclut les modifications de l'impôt pour le 1er janvier 2021. Pour en savoir plus sur les modifications de l'impôt de l'ARC, contactez votre bureau des services fiscaux ou visitez le [site Web de l'ARC](#).

Votre mise à jour de l'impôt reflète les tables d'impôt fédéral et provincial, en vigueur le 1 janvier 2021, conformément à la dernière édition des documents Formules pour le calcul des retenues sur la paie et Guide de l'employeur - Les retenues sur la paie et les versements de l'Agence du revenu du Canada, et du document Guide de l'employeur – Retenues à la source et cotisations de Revenu Québec, ainsi que les annexes de l'assurance-emploi, le régime de pension du Canada et le régime de rentes du Québec.

Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt

Cette mise à jour de l'impôt contient les modifications apportées aux tables d'impôt et les calculs de l'impôt de Sage 50 Comptabilité. Ce document concerne seulement les changements apportés à l'impôt pour lesquels vous devrez éventuellement faire des corrections dans vos fiches de paie.

Modifications apportées aux tranches et taux d'impôt

Les modifications suivantes ont été annoncées soit pour les taux d'imposition ou les seuils de revenu. Sauf indications contraires, ces modifications entreront en vigueur le 1er janvier 2021.

Fédéral

Tranches et taux d'imposition fédéraux

Tranches d'imposition pour 2021	Taux
Sur la première tranche de 49 020 \$	15 %
Sur la tranche entre 49 020 \$ et 98 040 \$	20,5 %
Sur la tranche entre 98 040 \$ et 151 978 \$	26 %
Sur la tranche entre 151 978 \$ et 216 511 \$	29 %
Sur l'excédent de 216 511 \$	33 %

Alberta

Aucun changement

Tranches et taux d'imposition de l'Alberta

Tranches d'imposition pour 2021	Taux
Sur la première tranche de 131 220 \$	10 %
Sur la tranche entre 131 220 \$ et 157 464 \$	12 %
Sur la tranche entre 157 464 \$ et 209 952 \$	13 %
Sur la tranche entre 209 952 \$ et 314 928 \$	14 %
Sur l'excédent de 314 928 \$	15 %

Colombie-Britannique

Tranches et taux d'imposition de la Colombie-Britannique

Tranches d'imposition pour 2021	Taux
Sur la première tranche de 42 184 \$	5,06 %
Sur la tranche entre 42 184 \$ et 84 369 \$	7,7 %
Sur la tranche entre 84 369 \$ et 96 866 \$	10,5 %
Sur la tranche entre 96 866 \$ et 117 623 \$	12,29 %
Sur la tranche entre 117 623 \$ et 159 483 \$	14,7 %

Tranches d'imposition pour 2021	Taux
Sur la tranche entre 159 483 \$ et 222 420 \$	16,8 %
Sur l'excédent de 222 420 \$	20,5 %

Manitoba

Tranches et taux d'imposition du Manitoba

Tranches d'imposition pour 2021	Taux
Sur la première tranche de 33 723 \$	10,8 %
Sur la tranche entre 33 723 \$ et 72 885 \$	12,75 %
Sur l'excédent de 72 885 \$	17,4 %

Nouveau-Brunswick

Tranches et taux d'imposition du Nouveau-Brunswick

Tranches d'imposition pour 2021	Taux
Sur la première tranche de 43 835 \$	9,68 %
Sur la tranche entre 43 835 \$ et 87 671 \$	14,82 %
Sur la tranche entre 87 671 \$ et 142 534 \$	16,52 %
Sur la tranche entre 142 534 \$ et 162 383 \$	17,84 %
Sur l'excédent de 162 383 \$	20,3 %

Terre-Neuve-et-Labrador

Tranches et taux d'imposition de Terre-Neuve-et-Labrador

Tranches d'imposition pour 2021	Taux
Sur la première tranche de 38 081 \$	8,7 %
Sur la tranche entre 38 081 \$ et 76 161 \$	14,5 %
Sur la tranche entre 76 161 \$ et 135 973 \$	15,8 %
Sur la tranche entre 135 973 \$ et 190 363 \$	17,3 %
Sur l'excédent de 190 363 \$	18,3 %

Territoires du Nord-Ouest

Tranches et taux d'imposition des Territoires du Nord-Ouest

Tranches d'imposition pour 2021	Taux
Sur la première tranche de 44 396 \$	5,9 %
Sur la tranche entre 44 396 \$ et 88 796 \$	8,6 %
Sur la tranche entre 88 796 \$ et 144 362 \$	12,2 %
Sur l'excédent de 144 362 \$	14,05 %

Nouvelle-Écosse

Aucun changement

Tranches et taux d'imposition de la Nouvelle-Écosse

Tranches d'imposition pour 2021	Taux
Sur la première tranche de 29 590 \$	8,79 %
Sur la tranche entre 29 590 \$ et 59 180 \$	14,95 %
Sur la tranche entre 59 180 \$ et 93 000 \$	16,67 %
Sur la tranche entre 93 000 \$ et 150 000 \$	17,5 %
Sur l'excédent de 150 000 \$	21 %

Nunavut

Tranches et taux d'impôt du Nunavut

Tranches d'imposition pour 2021	Taux
Sur la première tranche de 46 740 \$	4,0 %
Sur la tranche entre 46 740 \$ et 93 480 \$	7,0 %
Sur la tranche entre 93 480 \$ et 151 978 \$	9,0 %
Sur l'excédent de 151 978 \$	11,5 %

Ontario

Tranches et taux d'imposition de l'Ontario

Tranches d'imposition pour 2021	Taux
Sur la première tranche de 45 142 \$	5,05 %
Sur la tranche entre 45 142 \$ et 90 287 \$	9,15 %
Sur la tranche entre 90 287 \$ et 150 000 \$	11,16 %
Sur la tranche entre 150 000 \$ et 220 000 \$	12,16 %
Sur l'excédent de 220 000 \$	13,16 %

Île-du-Prince-Édouard

Aucun changement

Tranches et taux d'imposition de l'Île-du-Prince-Édouard

Tranches d'imposition pour 2021	Taux
Sur la première tranche de 31 984 \$	9,8 %
Sur la tranche entre 31 984 \$ et 63 969 \$	13,8 %
Sur l'excédent de 63 969 \$	16,7 %

Québec

Tranches et taux d'imposition du Québec

Tranches d'imposition pour 2021	Taux
Sur la première tranche de 45 105 \$	15 %
Sur la tranche entre 45 105 \$ et 90 200 \$	20 %
Sur la tranche entre 90 200 \$ et 109 755 \$	24 %
Sur l'excédent de 109 755 \$	25,75 %

Saskatchewan

Tranches et taux d'imposition du Saskatchewan

Tranches d'imposition pour 2021	Taux
Sur la première tranche de 45 677 \$	10,5 %
Sur la tranche entre 45 677 \$ et 130 506 \$	12,5 %
Sur l'excédent de 130 506 \$	14,5 %

Yukon

Tranches et taux d'imposition du Yukon

Tranches d'imposition pour 2021	Taux
Sur la première tranche de 49 020 \$	6,4 %
Sur la tranche entre 49 020 \$ et 98 040 \$	9,0 %
Sur la tranche entre 98 040 \$ et 151 978 \$	10,9 %
Sur la tranche entre 151 978 \$ et 500 000 \$	12,8 %
Sur l'excédent de 500 000 \$	15,0 %

Modifications apportées aux taxes et aux taux

À compter du 1er janvier 2021, les crédits d'impôt fédéraux, provinciaux et territoriaux que les employés peuvent réclamer seront modifiés. Ces modifications sont reflétées dans le nouveau formulaire fédéral TD1, ainsi que le formulaire TD1 provincial ou territorial et le formulaire TP-1015.3-V du Québec.

Montants personnels de base fédéraux et provinciaux

Provinces / Territoires	Montants personnels de base
Fédéral	13 808 \$
Alberta	19 369 \$
Colombie-Britannique	11 070 \$
Manitoba	9 936 \$
Nouveau-Brunswick	10 564 \$

Provinces / Territoires	Montants personnels de base
Terre-Neuve-et-Labrador	9 536 \$
Territoires du Nord-Ouest	15 243 \$
Nouvelle-Écosse	11 481 \$
Nunavut	16 467 \$
Ontario	10 880 \$
Île-du-Prince-Édouard	10 500 \$
Québec	15 728 \$
Saskatchewan	16 225 \$
Yukon	13 808 \$

Facteurs d'indexation pour 2021

Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont annoncé leurs facteurs d'indexation pour 2021.

Facteurs d'indexation fédéraux et provinciaux

Provinces / Territoires	Facteur d'indexation
Fédéral	1,0 %
Colombie-Britannique	1,1 %
Manitoba	1,0 %
Nouveau-Brunswick	1,0 %
Terre-Neuve-et-Labrador	0,4 %
Territoires du Nord-Ouest	1,0 %
Nunavut	1,0 %
Ontario	0,9 %
Québec	1,26 %
Saskatchewan	1,0 %
Yukon	1,0 %

Plafond des gains assurables de la CNESST pour 2021

Le plafond des gains assurables est le suivant :

Provinces / Territoires	Plafond des gains assurables
Alberta	98,700.00 \$
Colombie-Britannique	100,000.00 \$
Manitoba	127,000.00 \$
Nouveau-Brunswick	67,100.00 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	67,985.00 \$
Territoires du Nord-Ouest	97,300.00 \$
Nouvelle-Écosse	64,500.00 \$
Nunavut	97,300.00 \$
Ontario	102,800.00 \$
Île-du-Prince-Édouard	55,300.00 \$
Québec	83,500.00 \$
Saskatchewan	91,100.00 \$
Yukon	91,930.00 \$

Modifications au Régime de pension du Canada

Pour l'année 2021, le plafond des gains ouvrant droit à pension du Régime de pension du Canada (RPC) a augmenté pour s'établir à 61 600 \$. Le taux de cotisation des employés est de 5,45 %. La cotisation maximale des employés est de 3 166,45 \$. L'employeur peut cotiser un montant égal au total des cotisations d'un employé.

Modifications au Régime de rentes du Québec

En 2021, le maximum annuel des gains admissibles a été augmenté pour s'établir à 61 600 \$. Le taux de cotisation des employés au Régime de rentes du Québec (RRQ) est de 5,9 %. Le montant maximal des cotisations de l'employé au RRQ pour 2021 s'établira à 3 427,90 \$. L'employeur cotise un montant égal au total des cotisations d'un employé.

Modifications apportées à l'Assurance-emploi

Pour 2021, à l'extérieur du Québec, le taux de cotisation est de 1,58 %. Le maximum de revenus assurables annuels est de 56 300 \$ pour un montant maximal des cotisations annuelles de 889,54 \$.

Au Québec, le taux de cotisation à l'assurance-emploi est de 1,18 % et le maximum de revenus assurables annuels est de 56 300 \$. Le montant maximal des cotisations annuelles est de 664,34 \$.

Modifications au Régime québécois d'assurance parentale

Pour 2021, le plafond des gains ouvrant droit au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) est de 83 500 \$. Le taux de cotisation au RQAP pour les employés est fixé à 0.494 %. Le taux de cotisation au RQAP pour les employeurs est fixé à 0.692 %.

Avant de commencer votre traitement de la paie

- Révisez le nouveau formulaire TD1 fédéral, ainsi que le formulaire TD1 provincial ou territorial (ou le formulaire TP 1015.3- V du Québec) pour vous familiariser avec les changements.
- Fournissez les formulaires TD1 2021 fédéral/provincial/territorial à vos employés au cas où ils devraient apporter des changements à leurs montants personnels de base.
- Ajustez les fiches de vos employés dans Sage 50 Comptabilité afin de refléter les nouveaux crédits d'impôt.

Préparation de la paie suite aux modifications de l'impôt

Cette section présente les ajustements que vous devez réaliser dans Sage 50 Comptabilité une fois que les modifications de l'impôt entrent en vigueur.

Étape 1 : Ajustement des montants de crédit d'impôt fédéral des employés

Pour ajuster les montants de crédit d'impôt fédéral, suivez ces étapes :

1. Si le montant de crédit d'impôt fédéral personnel d'un employé a changé, cet employé doit remplir le nouveau formulaire TD1 fédéral.
2. Fermez toutes les fenêtres des enregistrements des employés dans Sage 50 Comptabilité.
3. Dans la fenêtre d'accueil, au menu Maintenance, choisissez Mettre à jour les crédits d'impôt des employés.
4. Cochez Fédéral pour indiquer que vous actualisez les crédits d'impôt fédéral.
5. À partir de la liste, sélectionnez tous les employés ou seulement ceux que vous voulez modifier.
6. Pour mettre à jour les montants personnels de base, cliquez sur Actualiser le montant personnel de base.

7. Pour mettre à jour les montants indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, suivez une des étapes suivantes :
 - Cochez Facteur et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt.
 - Cochez Montant et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt. Si vous avez besoin d'aide pour calculer ce montant, veuillez consulter la section intitulée [Directives de l'indexation](#).
8. Pour mettre à jour les montants non indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, entrez les modifications de montant dans la colonne Montants non indexés pour chaque employé.

Étape 2 : Ajustement des montants de crédit d'impôt provincial (ou territorial) des employés

Pour ajuster les montants de crédit d'impôt provincial/territorial, suivez ces étapes :

1. Si l'employé change ses montants de crédit d'impôt, l'employé doit remplir le nouveau formulaire TD1 provincial ou territorial (ou le formulaire TP 1015.3 pour le Québec).
2. Fermez toutes les fenêtres des enregistrements des employés dans Sage 50 Comptabilité.
3. Dans la fenêtre d'accueil, au menu Maintenance, choisissez Mettre à jour les crédits d'impôt des employés.
4. Cochez Provincial pour indiquer que vous actualisez les crédits d'impôt provincial ou territorial, ainsi que la province ou territoire auquel vous voulez apporter des changements.
5. À partir de la liste, sélectionnez tous les employés ou seulement ceux que vous voulez modifier.
6. Pour mettre à jour les montants personnels de base, cliquez sur Actualiser le montant personnel de base.
7. Pour mettre à jour les montants indexés tirés du formulaire TD1 provincial ou territorial, suivez une des étapes suivantes :
 - Cochez Facteur et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt.
 - Cochez Montant et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt. Si vous avez besoin d'aide pour calculer ce montant, veuillez consulter la section intitulée [Directives de l'indexation](#).
8. Pour mettre à jour les montants non indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, entrez les modifications de montant dans la colonne Montants non indexés pour chaque employé.

Directives d'indexation

Dans Sage 50 Comptabilité, il y a deux champs à l'onglet Impôts de la fenêtre Enregistrements des employés qui contiennent les montants des employés qui sont assujettis à l'indexation :

- Autres montants fédéraux indexés
- Autres montants provinciaux indexés

Calculez le montant du crédit d'impôt fédéral admissible à l'indexation

À partir du montant total du crédit d'impôt du formulaire TD1 fédéral, soustrayez les éléments qui ne sont pas assujettis à l'indexation. Les crédits d'impôt personnels dans le formulaire TD1 fédéral qui ne sont pas présentement assujettis à l'indexation sont :

- Montant pour revenu de pension
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (temps plein)
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (temps partiel)
- Montant pour revenu de pension, frais de scolarité et montant relatif aux études transférés du conjoint ou personne à charge

Concernant les montants de crédit d'impôt provincial, certains gouvernements provinciaux et territoriaux ont défini leurs propres critères d'indexation. Par exemple, en Alberta et en Ontario, tous les montants de crédit d'impôt sont assujettis à l'indexation.

Puisque les critères d'indexation varient d'une juridiction à une autre et qu'ils peuvent changer, vous devriez réviser ceux qui sont établis par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux avant d'entrer le montant de crédit d'impôt de l'employé dans le champ Crédit d'impôt fédéral (ou provincial) assujetti à l'indexation.

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (lancement 2021.0)

Cette mise à jour du produit concerne toutes les solutions de Sage 50 Comptabilité (lancement 2021.0) et inclut les mises à jour des versions précédentes.

Nouveautés et améliorations du produit

Nouveautés et améliorations du produit

	Pro	Supérieur	Quantum
Améliorations apportées à Sage 50			
Ne manquez aucune mise à jour Vous pouvez afficher votre fil d'actualité en cliquant sur l'icône en forme de cloche dans la zone de navigation supérieure de votre fenêtre d'accueil. Cet endroit vous permet d'accéder rapidement aux communications importantes, telles que les mises à jour, les alertes du soutien technique et plus encore.	Oui	Oui	Oui

Renseignements généraux concernant les mises à jour et les mises à niveau du produit

Important! Les mises à jour du produit de Sage 50 Comptabilité sont offertes uniquement aux abonnés de Sage Services d'Affaires. Les mises à jour et les fonctions de la Paie sont offertes seulement aux abonnés de Sage Services d'Affaires dont le forfait comprend les mises à jour de l'impôt. Si vous n'êtes pas certain (e) que votre abonnement soit toujours en vigueur ou bien si vous voulez vous abonner ou renouveler votre abonnement, appelez le Service des ventes au 1-888-261-9610.

Comment Sage 50 Comptabilité est-il mis à jour?

- Automatiquement, en utilisant Sage 50 Comptabilité (recommandé).
- Manuellement, en utilisant Sage 50 Comptabilité.

- En téléchargeant la mise à jour à partir du site Web de Sage 50.
- En exécutant le CD de la mise à jour du produit, si vous avez payé pour la réception d'un CD.

Important! Effectuez toujours une copie de sauvegarde de vos données avant d'installer votre mise à jour du produit et avant toute modification importante, par exemple, avant d'avancer la date de session à un nouvel exercice ou une nouvelle année civile.

Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité automatiquement

Sage 50 Comptabilité vérifie automatiquement les mises à jour du produit chaque fois que vous êtes connecté à Internet. Lorsqu'une mise à jour est disponible, celle-ci est téléchargée en arrière-plan. Lorsque vous fermez Sage 50 Comptabilité, vous êtes informé(e) qu'une mise à jour est prête à être installée. Cliquez sur Oui pour l'installer. Vous n'avez pas besoin de saisir la moindre information pendant le processus de mise à jour.

Pour en savoir plus, cherchez « Mises à jour automatiques » dans l'Aide.

Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité manuellement

Les « mises à jour automatiques » sont activées par défaut. Nous vous recommandons de ne pas désactiver ce paramètre. Si vous choisissez de désactiver cette option, vous pouvez toujours télécharger les mises à jour lorsque vous vous connectez à Internet.

Téléchargez les mises à jour du produit à partir du site Web de Sage 50.

Les mises à jour sont aussi disponibles sur le [site Web de Sage 50](#). Veuillez suivre les directives d'installation.

Important! Mise à jour de Sage 50 Comptabilité dans un environnement multi-utilisateur (Sage 50 Comptabilité Supérieur et ultérieur)

- Installez cette mise à jour du produit sur tous les ordinateurs qui exécutent Sage 50 Comptabilité, y compris les ordinateurs sur lesquels vous avez effectué les installations de type serveur seulement de Sage 50 Comptabilité.

Comment réaliser une mise à niveau à Sage 50 Comptabilité

Une mise à niveau de Sage 50 Comptabilité peut comprendre un ou plusieurs changements :

- **Obtenir la version la plus récente** - Si vous voulez recevoir les mises à jour les plus récentes pour votre produit Sage 50 Comptabilité actuel, vous pouvez effectuer une mise à niveau à partir d'une version antérieure de Sage 50 Comptabilité.

- **Passer à un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé** - Si vous avez besoin d'un ensemble de fonctions plus puissantes, vous pouvez passer à la version la plus récente d'un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé (par exemple, passez de Sage 50 Comptabilité Supérieur à Sage 50 Comptabilité Quantum). Cette option met également à niveau votre version de Sage 50 Comptabilité, si vous n'utilisez pas déjà la dernière version du programme.
- **Ajouter plus de licences d'utilisateur** - Si vous désirez augmenter le nombre d'utilisateurs simultanés dans Sage 50 Comptabilité, vous pouvez effectuer une mise à niveau de votre programme afin d'autoriser plusieurs utilisateurs. Au besoin, cette option met également à niveau votre version et en même temps, elle vous fait passer à un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé.

Dans l'un des scénarios précités ou pour en savoir plus sur la mise à niveau de votre solution Sage 50 Comptabilité, appelez le Service des ventes au 1-888-261-9610.